



JOURNAL PATRIOTIQUE  
DU DÉPARTEMENT  
DE LA DORDOGNE;

Du Dimanche 23 octobre 1791.

---

Liberté & Vérité.

---

*Pétition à l'assemblée nationale législative.*

Représentans d'un peuple souverain,

Les traités qui lient la nation française aux puissances étrangères, ces pactes enfantés par une politique si digne des hommes qui, après avoir fait couler le sang de milliers de citoyens, disposoient toujours, au gré de leur ambition & de leur cupidité, de la gloire & du bonheur de tout un peuple. Ces traités,

A

dis je, n'ont pas fixé un seul instant la sollicitude de vos prédécesseurs ; & peut-être, Messieurs, jugerez-vous qu'ils ne doivent pas appeler en ce moment la vôtre : mais si, par là même, toutes les conventions existantes avec les puissances étrangères sont maintenues ; si les étrangers jouissent en France de toute la protection de la loi ; si leurs biens, leur industrie & leur culte y sont également protégés, n'étoit-il pas du devoir, de la justice & de l'humanité de ceux qui avoient entre les mains la souveraineté du peuple, d'exiger cette réciprocité en faveur des Français qui, en Espagne, en Portugal, en Italie, & même chez les Suisses, ont effuyé tous les outrages du despotisme & du fanatisme ; les uns par la privation de leur liberté, quelques-uns par la perte de leur vie, les autres par le renversement de leur fortune, d'autres enfin [& ceux-ci ne sont plus à plaindre] par leur renvoi dans le pays qui les a vu naître, & où ils n'ont plus trouvé qu'un peuple de frères ?

En vain ils se sont élevés contre cette violation du droit des gens ; là aussi on leur a répondu par les qualifications de rebelles , de factieux , d'hérétiques ; ils ont été traités comme tels ; & peut-être n'est-ce point à tort qu'on a accusé d'avoir excité de pareils traitemens , ceux même ( les ambassadeurs ) que leurs fonctions rendent responsables de l'exécution des traités.

Aujourd'hui , Messieurs , que le peuple Français , abjurant toute vengeance , ne fait parler la loi que pour pardonner tous les crimes qu'elle avoit à punir , que pour rappeler tous les Français à une jouissance commune , il a le droit de vouloir que la constitution qu'il s'est donnée , soit exécutée dans toutes ses parties , & que , puisqu'elle a consacré que les étrangers qui se trouvent en France , seront protégés par la loi , dans leurs personnes , leurs biens , leur industrie & leur culte , il peut aussi exiger que tout Français jouisse en pays étranger de toute la latitude du droit des gens.

En conséquence, le citoyen soussigné, fidèle au serment qu'il a fait de maintenir la constitution, & considérant que la cause d'un seul Français opprimé doit être celle de tous ses frères, émet son vœu pour que, d'après votre invitation, le chef suprême du pouvoir exécutif fasse proclamer, sans perte de temps, par l'organe des ambassadeurs, ministres, envoyés & consuls, les rapports de la nation française avec les nations étrangères, tels qu'ils sont consignés dans le titre VI de l'acte constitutionnel, & qui sont si propres à procurer aux Français domiciliés en pays étrangers la même protection que la constitution assure aux étrangers qui se trouvent en France.

L A M B E R T.

---



---

*Réflexions de M. Varnet sur les fêtes données à Paris, à l'occasion de l'acceptation de la constitution, par le roi.*

L'alliance d'un peuple libre avec le premier

roi légitime, devoit se consacrer d'une manière qui répondît à la grandeur de notre constitution; & je vous demande, un appareil militaire qui rappelle des souvenirs fâcheux, l'enlèvement d'un globe, un feu d'artifice, l'ordre de la marche, une grande illumination, des cris d'esclaves mille fois répétés de *vive le roi*, & jamais *vive la patrie*; est-ce là ce qui doit caractériser les fêtes d'un peuple libre?

Vous avez pu remarquer comme moi, que la royale illumination des Tuilleries étoit beaucoup plus soignée que celle des champs-élysées. De ces côtés, l'illumination n'étoit qu'ébauchée; ce n'étoit pas là cette belle fête fédérative du quatorze juillet 1790.

Aux charmes de l'égalité, de l'union goûtsés l'année dernière dans les champs-élysées, l'on a vu dimanche passé succéder une admiration stupide pour les décosations bien régulières, bien théâtrales du jardin & du château des Tuilleries. Les curieux de Paris

qui ne favoient pas que toutes ces beautés commandoient les applaudissemens de l'idolâtrie pour le moment où des majestés daigneroient faire un petit acte d'apparition, ont donné dans le piège.

Du plus loin qu'ils ont vu une voiture, rangés respectueusement sur deux haies ; ils se font enroués en s'oubliant eux-mêmes, & prostituant ainsi la décence d'un citoyen.

Ce peuple de la bonne ville ne fait pas encore qu'il paye les fêtes que la cour lui donne. J'aurois désiré qu'à cette époque on eût donné une de ces fêtes nationales dont Mirabeau nous a légué le plan.

Mais, pour cela, il eût fallu qu'un démon ministériel n'eût point privé nos représentans de leur énergie première ; il eût fallu que les Français fussent devenus moins idolâtres & plus penseurs ; il eût fallu que les têtes parisiennes ne se fussent pas émerveillées ; il eût

fallu que les spectacles qui tiennent tout du peuple , ne se fussent point coalisés pour jouer le royalisme sous toutes les formes.

L'enthousiaste s'écrie que c'est beau , le philosophe se tait ; il pense que c'est au milieu de ces grandes fêtes qu'il faudroit électriser les ames , les façonnier aux grands principes , en leur rappelant sans cesse des idées de patrie & de liberté.

Le temps viendra , il faut nous en flâter ; où une institution nationale va refondre le caractère des Français , encore enfans ! Les citoyens éclairés craignent la contagion ; ils se réfugient dans les sociétés patriotiques , seuls asyles où s'entretient le feu sacré de la liberté.

Là , le patriotisme n'est point une mode , mais un sentiment profond d'où découlent toutes les vertus sociales. Là , chaque jour , de généreux exemples piquent l'amour propre des hommes & les rendent meilleurs.

Quelles que soient les déclamations des ennemis de la liberté contre les clubs, leur acharnement en fait l'apologie.

Les amis de la liberté doivent se réjouir, mais ce n'est pas des fêtes du royalisme.

Les Robespierre, les Péhion, les Rœderer, les Buzot, les Grégoire, les Prieur, les Reubel, les Antoine, les Royer, sont restés intacts dans le creuset des événemens, il est juste qu'ils reçoivent des tribus mérités d'hommages & de reconnaissance.

Voici les moyens d'exécution de la fête, que nous vous proposons.

Faites parvenir une lettre circulaire à toutes les sociétés patriotiques de la capitale, à l'effet d'avoir leur assentiment dans le plus court délai.

Les sociétés consentantes se cotiseront pour les frais de la fête; la cotisation de chaque

9

société sera envoyée en masse , avec le nom-  
bre & le nom des citoyens qui auront sou-  
crit & payé.

---

### *Assemblée nationale.*

Du 9 octobre 1791. On décrète les ques-  
tions sur lesquelles le ministre de la guerre  
sera tenu de donner des réponses ; de l'état  
des gardes nationales ; du remplacement des  
gardes nationales ; du remplacement des offi-  
ciers dans les troupes de ligne ; de l'envoi des  
armes dans plusieurs départemens qui ne sont  
point encore pourvus ; de l'organisation de la  
gendarmerie nationale : pourquoi les officiers  
de l'armée sont payés sans faire le service ?

Le privilège accordé aux membres de l'as-  
semblée constituante dans des tribunes parti-  
culières , est révoqué sur la pétition de plu-  
sieurs citoyens.

Le déficit du mois de septembre, envoyé par les commissaires de la trésorerie, est de sept à huit millions. On ordonne qu'il sera remplacé par la caisse de l'extraordinaire.

On décrète qu'il y aura des comités & vingt-quatre bureaux.

Les chasseurs de la garde nationale parisienne supprimés, demandent à être admis pour présenter une pétition à l'Assemblée nationale. Ajourné à demain.

Du 10. Tout ce qui a été proposé dans cette séance a été ajourné après la formation des comités, sur laquelle on a présenté deux projets qui doivent être imprimés.

On a dénoncé plusieurs désertions d'officiers de divers régimens, entr'autres du 36e. On a déciété que le ministre de la guerre en rendant compte demain de son département, rendra un compte particulier de cette désertion.

Un membre propose de prendre en considération les émigrations. Ajourné.

La députation des chasseurs de la garde nationale parisienne admise, demande que le corps soit conservé. Renvoyé après l'organisation des comités.

On rend compte de la situation des archives; les commissaires rendent justice à l'exactitude de M. Caimus.

Le ministre de la justice, par une lettre, demande qu'on s'occupe du mode pour constater les naissances & mariages. Ajourné.

Du 11. Plusieurs députés qui n'avoient pas prêté le serment y sont admis.

Les cartes d'entrée n'ayant pas encore été distribuées, l'un de MM. les secrétaires est autorisé à les signer.

Discussion sur la police intérieure de la salle.

On reçoit une députation de la ville de Nantes. L'orateur proteste au nom de tout le département, du patriotisme de tous les individus qui l'habitent.

Le discours est applaudi, & les députés sont admis aux honneurs de la séance.

Le ministre de la marine rend un compte très-exact sur plusieurs objets.

Du douze. On décrète, après quelques débats, que le ministre des affaires étrangères présentera l'état des négociations avec la cour de Vienne.

Une députation de pétitionnaires invalides est admise; ces braves vétérans demandent, lorsque les décrets de l'assemblée nationale ont déjà amélioré leur sort, lorsqu'ils en ont obtenu un commencement de bonheur, qu'il soit enfin achevé, & que le décret porté en leur faveur soit complètement exécuté. Que les intentions favorables de M. Dubois

de Crancé font de nommer des commissaires pour prendre des mesures convenables.

Il est arrêté que le rapport de M. Dubois sera imprimé & distribué à tous les membres.

On continue la discussion sur la police intérieure de l'assemblée; on adopte divers réglemens relatifs à cet objet.

M. l'évêque de Paris & son conseil sont admis à la barre. M. l'évêque prononce un discours très-applaudi, & assiste à la séance.

Le ministre des contributions publiques rend compte de divers objets relatifs à son administration. Il finit ainsi son rapport: La nation a reçu de l'assemblée constituante la liberté, elle attend de vous la paix & le bonheur. Quant à moi, Messieurs, j'aurai toujours présens à l'esprit, la nation qui me voit, l'europe qui m'écoute, & la postérité qui me jugera.

Du 13. L'assemblée décrète que le ministre de la guerre lui présentera dans trois jours l'état des officiers à remplacer, & que toutes les quinzaines, il récidivera cette opération. Des citoyens de la croix-rouge demandent la protection de l'assemblée en faveur de leurs frères vexés, opprimés, en Espagne & ailleurs. Ajourné.

On accorde des secours à plusieurs endroits qui ont été incendiés. Rapport sur la vérification des archives nationales.

Les membres du tribunal de cassation sont admis à la barre. L'orateur fait un discours très-applaudi; ils sont admis à la séance.

Du quatorze. Chaque comité présentera un plan de travail, lequel sera préalablement discuté & réglé par l'assemblée.

Toutes les députations seront admises.

M. Dubois de Crancé, membre de la der-

nière assemblée , & qui s'étoit engagé dans la garde nationale , demande que ce temps soit compté pour son service.

L'assemblée décrète que les membres de l'assemblée constituante , qui se sont fait inscrite sur les registres de la garde nationale parisienne , un mois après sa translation de Versailles à Paris , doivent avoir les mêmes droits à l'avancement que ceux qui , aux termes de la loi , ont servi dans la garde nationale depuis le commencement de la révolution.

Les sections demandent la conservation des gardes françaises qui ont rendu de si grands services à la chose publique ; renvoyé après l'organisation du comité militaire.

Les comités d'agriculture & de commerce seront séparés ; il y aura un comité féodal , auquel on adjoint ceux ecclésiastique & des dîmes , un militaire , un des domaines nation-

naux, un comité diplomatique, un d'éducation publique & un de pétition qui tiendra lieu de celui des recherches & de celui des rapports.

Du 15. Un décret supprime le mot honorable membre du procès-verbal de l'assemblée & du formulaire des complimens.

Les départemens nommeront les chirurgiens des gardes nationales, & les prendront de préférence dans les chirurgiens majors supprimés, sans être astreints de les prendre dans les hopitaux.

On fait le rapport de l'arrestation faite par la municipalité de Sièves sur les frontières, de plusieurs effets du gardemeuble aux armes du roi.

A cette occasion on dénonce les émigrations, les préparatifs des ennemis & notre apathie : on remet le tout après l'organisation des comités, & l'on y procéde sur-le-champ.

Comme on ne se connoît pas , on dressera autant de tableaux qu'il y a de comités , & chaque membre ira s'inscrire sur le tableau auquel il se croira propre.

Les membres des comités seront élus au scrutin & à la pluralité relative.

Tous les membres de l'assemblée auront le droit d'assister , même aux comités dont ils ne seront pas membres , mais ils n'y auront pas voix délibérative.

Les comités de division , de liquidation , d'examen des comptes , des monnoies & assignats , des contributions publiques , de la dette publique , des dépenses publiques , d'agriculture , de commerce , militaire , de marine , des domaines , des pétitions seront composés de vingt-quatre membres dont moitié sera renouvelée tous les trois mois.

Celui de législation sera composé de 48 membres renouvelés tous les six mois ; ceux

B

de manière féodale, diplomatique, des décrets, de douze membres renouvelés par moitié tous les trois mois; celui des colonies, de douze membres, tous les six mois; des secours publics & d'éducation publique, de 24 membres à renouveler par sémeestre.

---

### *Nouvelles du jour.*

Paris. Avant-hier, toutes les compagnies qui forment les soixante bataillons, ont député un membre à l'hôtel de ville, pour se concerter sur une réponse à faire à la lettre de M. la Fayette. Voici le résultat de l'assemblée.

On a arrêté qu'il seroit fait une réponse dans laquelle l'armée témoigneroit au général son affection & ses regrets; qu'en reconnaissance de son bon & loyal commandement depuis la révolution, on lui fera présent d'une épée à garde d'or, sur laquelle sera gravée l'inscription suivante :

*A la Fayette,  
L'armée Parisienne reconnoissante,  
L'an IIIe. de la liberté.*

Qu'il sera fait une pétition à l'assemblée nationale, pour la supplier de prendre en considération les sacrifices de tout genre faits par M. la Fayette, & de lui accorder en conséquence une indemnité; il a été arrêté enfin que chaque chef de division nommeroit un commissaire pour la rédaction de la réponse à faire à M. la Fayette, & de la pétition à l'assemblée nationale.

L'acceptation du roi a été présentée à diverses cours, il paroît qu'elles prendront le parti de le laisser maître de sa volonté, & de ne pas se mêler de nos affaires.

La constitution est actuellement traduite dans plusieurs langues de l'Europe, & pénètre partout malgré la plus grande surveillance.

Le roi vient d'écrire une lettre à tous les

commandans des ports , tendante à arrêter  
les émigrations des officiers de la marine.

*Chartres.* Un de nos ci-devant chanoines  
de notre très-haut & très-noble chapitre ,  
vient d'acquitter son tribut à la loi de nature ,  
il a conduit à la municipalité des enfans dont  
il s'est reconnu le père , & a déclaré qu'il  
prenoit leur mère pour sa légitime épouse.

On ne tardera pas à se faire à ces sortes  
de déclarations , & si on les accueille , on  
les verra se multiplier d'une extrémité de  
l'empire à l'autre.

*Vers à l'aimable octogénaire , auteur de la  
fable des unions bizarres.*

Tes vers respirent l'enjouement ;  
Ils sont remplis d'esprit & de finesse .

Oh ! que l'on rime joliment ,  
Quand on a comme toi pour Muse la tendresse ;  
Pour Apollon le sentiment !

L'auteur immortel de Zaïre ;

Malgré ses malheurs & le temps ;

Dans son hyver, comme dans son printemps ;

Fit admirer les accords de sa lyre.

Plus d'un rapport te lie à cet auteur :

Dans vos écrits, même abondance ;

Même gaîté, même fraîcheur.

Ah ! s'il vivoit cet esprit créateur ,

Il aimeroit ton élégance ,

Et de tes vers il se feroit honneur .

L'homme doué d'un cœur droit & sensible

Ne vieillit point, il plaît toujours ;

Tel on le vit dans l'âge des amours ,

Tel aujourd'hui philosophe paisible

Tu fais de la vertu le charme de tes jours .

Toujours amusante & facile ,

Ta Musè aux tons divers accommode sa voix ,

Chante les bergers & les rois ,

Les jeux des champs, les plaisirs de la ville .

Aux trois Grâces tu fais la cour ;

Tu quittes Aglaïa pour voler à Thalie ;

Dans tes mains l'on voit tour-à-tour  
**L**a lyre d'Amphion, le compas d'Uranie ;  
 Et c'est toujours dans le fond de ton cœur  
 Qu'est le foyer de ton génie  
 Et l'aliment de ton bonheur.

**L**'apologue charmant de l'union bizarre  
 T'assure l'immortalité ;  
 Sa piquante naïveté  
 A confondu le système barbare  
 Des moineaux dont l'avidité  
 Au rossignol a contesté  
 Les droits sacrés de la nature.  
**C
 Tous les quatrins sont des sermons  
 Dont la morale est délicate & pure.**

**C**ependant un corbeau dont le croassement  
 Depuis trente ans écorche nos oreilles,  
 A l'engaunce moinille a promis des merveilles,  
 Et l'a promis sous la loi du serment.  
**L**'oiseau vil & grossier aux griffes déchirantes,  
 A l'œil farouche, aux plumes dégoûtantes,  
 Des rossignols implacable ennemi ,

Aux moineaux s'est donc réuni :  
 Il présidoit leur assemblée ;  
 Chacun croit dans la mêlée ;  
 Pendant trois heures, dans leur trou ;  
 On entendit : *groua, groua, giri, groua.*

Pour mieux débrouiller cette affaire ,  
 Certain coucou célibataire  
 De temps en temps parloit , brailloit ,  
 Mais son ramage il déguisoit .  
 L'oiseau trompeur a l'art de plaire :  
 Mainte moinille l'admitoit ;  
 Et le coucou toujours prêt à bien faire ,  
 En tapinois la regardoit ,  
 En attendant son doux salaire .

Par M. N\*\*

### F A B L E.

*Le canon & la cloche.*

Ceux qui font du bruit dans le monde  
 Prétendent l'emporter sur tous ;

Mais de quel droit me direz-vous ?  
C'est la vanité qui le fonde.

Dans une ville un gros canon  
Qui le prenoit sur le haut ton,  
Dit à la cloche du chapitre :  
Tais toi, servante de pupitre,  
Ne raisonne plus devant moi ;  
Je suis un tonnerre de roi,  
Des potentiats le seul arbitre ;  
Prétendrois-tu me résister ?

La cloche aussitôt lui réplique :  
Non, je ne saurois contester  
Ton pouvoir dans la politique ;  
Mais moins juste que tyrannique,  
Il devroit être supprimé :  
Au lieu que de zèle animé,  
Mon son avertit les fidelles ;  
C'est lui qui leur donne des ailes  
Pour venir au pied des autels  
Participer aux saints mystères :  
Tous tes effets sont criminels ,

Et tous les miens sont salutaires.

Le canon dit : Tu les crois tels ;  
 Mais loin de ces beaux priviléges ,  
 Tu ne fais que tromper les gens :  
 Ils viennent pour des sacremens ,  
 Qui sont souvent des sacrilèges.

*Par l'aimable octogénaire.*

---

### C O N T E.

*Le catéchisme.*

La sève donne tant de force  
 A ce qu'il nous plait de tracer  
 Sur l'émail d'une tendre écorce ,  
 Que rien ne peut plus l'effacer.  
 C'est ce qui fait qu'on catéchise  
 Même avant l'âge de raison :  
 Il faut bien que cela soit bon ,  
 Puisqu'on le pratique à l'église.

Cependant , je vais vous conter  
 Un petit trait d'ensantillage ,

Qui prouve que de cet usage  
Grand scandale peut résulter.

Près de Saumur certain vicaire,  
En catéchisant son troupeau,  
Remarquant la jeune Izabeau  
Qui parloit & n'écoutoit guère,  
S'avisa de lui demander,  
Pour punir cette négligence,  
Ce que c'étoit que l'espérance?  
Elle se tut, lui de gronder;  
Alors se léve une petite  
Qui lui dit: moi je le sais bien.  
La plus grande n'en sachant rien  
En fut encor plus interdite.

Le vicaire dit à l'instant:  
Apprenez-le lui mon enfant,  
Et parlez avec assurance,  
Afin de la mortifier;  
Allons, qu'est-ce que l'espérance?  
C'est, dit-elle, un Carabinier,  
Qui, dans l'absence de mon père,

Couche au logis avec ma mère.

Par le même.

---

*Epître à la Philanthropie.*

Toi qui de l'homme pur fus le plus cher  
trésor,

Au temps que la vertu fit nommer l'âge d'or,  
Précieux ornement du monde à son aurore,  
Sainte philanthropie, ô vertu que j'adore !  
Quel lieu chéri du ciel voit fumer ton encens ?  
Où puis je t'adresser mes timides accens ?  
Hélas ! les passions, tyrans indestructibles  
T'exilèrent sans doute en des lieux plus paisibl'es.  
Je me trompe, ah ! pardonne un court mo-  
ment d'erreur.

Il te resta toujours une place en mon cœur.  
Permets-moi cet aveu de mon ame attendrie ;  
Oui, tu fus de tout temps mon idole chérie.  
Enfant né du besoin & de l'obscurité,  
Rarement, je le fais, j'aidai l'humanité :

Un regret douloureux ou quelque larine amere,  
 Voilà mes seuls tributs payés à la misere ;  
 D'en alléger le poids j'eus toujours le désir :  
 Et vouloir la calmer, n'est-ce pas l'adoucir ?  
 Aujourd'hui ce n'est pas pour la seule détresse  
 Que j'ose t'invoquer, adorable déesse !  
 C'est pour tous les Français, c'est pour tous  
 les humains :

Viens les tous réunir par tes heureux liens,  
 Viens renouer enfin cette chaîne invisible,  
 Dont chaque anneau jadis étoit un cœur sen-  
 sible.

Fais-en tomber l'essaim de ces serpens affreux  
 Qu'y mêla la discorde au regard odieux :  
 Ce sont eux dont la dent venimeuse & cruelle  
 Usa les noeuds chéris d'une chaîne si belle.

*La suite à l'ordinaire prochain.*

*Aventure toute nouvelle.*

Reconnoissance n'est pas vice,  
 Disoit Perrette à son merlan,

Fillette doit à son amant  
 Rendre service pour service.  
 Enhardi par ces doux propos,  
 Le gard ne prend plus de repos ;  
 Qu'il ne vous l'ait bien accolée ;  
 Mais dès la première volée,  
 Ils furent vus par le bourgeois.  
 Ce vieux argus triste & sournois ;  
 Comme un singe plein de malice ,  
 Sans profit à cet exercice ,  
 Fit rengainer les compliments  
 En leur disant , Messieurs , qu'on déloge  
 céans.

**NECROLOGIE. *Grande mort du petit Barnave.***

Les bons citoyens n'apprendront pas sans  
 douleur un événement sinistre arrivé hier au  
 soir dans la salle du manège : le fameux  
 Barnave y rendit les derniers soupirs entre  
 les bras de MM. Charles , Alexandre Lameth  
 & Duport , qui se proposent , par désespoir ,

de le suivre bientôt au tombeau. Ce jeune homme traînoit depuis long-tems ; on assure qu'il avoit le cœur gangrené , & le cerveau dans un déplorable état de desséchement. MM. Guillotin & de Seze lui avoient conseillé de changer d'air ; il avoit été respirer celui du cul de-sac des noirs ; mais ce passage trop brusque d'un atmosphere à l'autre a considérablement avancé sa fin. Les convulsions de sa longue agonie ont produit sur son cadavre un phénomene remarquable ; elles l'ont rapproché de quatre pieds & demi , de sorte qu'il n'étoit haut que de six pouces à l'instant où il est expiré. On ajoute que , dépouillé de ses vêtemens ordinaires , il a paru d'une maigreur qu'on pourroit qualifier de phthisie. Il a été ouvert par deux chirurgiens de la cour , qui ont observé une étonnante bizarrerie dans sa conformation intérieure : le cœur s'est trouvé du côté droit , & la vésicule du côté gauche. Son testament sera publié sous peu de jours ; Duport & d'André sont institués ses héri-

tiens. Il legue aux auteurs du Logographe & du Moniteur trois mille livres de rente pour avoir écrit, sous sa dictée, tous les beaux discours qu'il n'a pas prononcés : il laisse à Charles Lameih un petit traité sur *la théorie des adverbes*, & à son frere Alexandre une dissertation sur la tactique ancienne & moderne. On désiroit recueillir ses autres manuscrits, mais il a avoué n'avoir, à cela près, rien écrit dans sa vie que quelques billets à une grande dame & quelques mandats sur la liste civile. Quant à ses grands rapports sur les colonies, il a avoué qu'il en faisoit lui-même peu de cas. Il paroît qu'il étoit plus satisfait de ses petits rapports dans les colonies.

Barnave est mort en chrétien ; il a fait appeler l'abbé Maury, qui a reçu sa confession générale. Ses premiers égaremens rendoient le casuiste très sévère ; mais sa conduite si bien amendée, & l'ardeur dévorante qu'il a manifestée pour le bien depuis assez long-tems, lui ont obtenu l'absolution.

Il a demandé à être inhumé au dessous de la tribune de l'assemblée nationale ; ses amis ont répondu que cette place étoit dès long-temps désignée pour lui servir de tombeau. Comme les prêtres constitutionnels ont refusé de faire cet enterrement , on a eu recours aux RR. PP. Feuillans , qui s'y sont prêtés de fort bonne grâce. L'abbé Talleyrand devoit célébrer l'office des morts ; mais il est retenu ce jour-là pour une très grosse partie ; Charles , Alexandre Lameth , Duport & d'André doivent tenir les coins du drap ; Victor Broglie & Beauharnois suivront aussi ; mais ils ne tiendront rien. Montmorency , qui n'est pas fort , doit porter les œuvres de Barnave dans un petit coffret vide.

Les patriotes vertueux sont si profondément affectés de cette mort , qu'ils sont éminemment déterminés à ne plus prononcer le nom du pauvre défunt , afin de ne point renouveler douloureusement leurs regrets.